VIVRE À MELLE

PRINTEMPS 2021

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION #113

QUAND LES PROJETS BOURGEONNENT

Retrouvez l'info sur www.ville-melle.fr

Chevreuil à la Torserie

Pendant ce temps là, lors de l'épisode d'inondations enregistré au mois de février, le Mellois n'a pas été épargné.

Vœux virtuels

Si les traditionnelles cérémonies des vœux n'ont pas pu avoir lieu, le maire de Melle et les maires des communes déléguées ont partagé cette année leurs vœux à distance. Ces nouveaux horizons qui nous attendent, soyons solidaires et fraternels pour les construire ensemble.

AGIR, Objectif Zéro déchet

Début février, un programme concocté par les Ateliers de la Simplicité et différentes associations melloises afin de partager ses expériences et apprendre collectivement pour faire autrement.

Grues cendrées dans le ciel mellois

Des étalons de première classe

La ferme du lycée agricole s'est transformée le temps d'une matinée en centre d'approbation des étalons de races poitevines : onze étalons Traits poitevins et Baudets du Poitou ont été observés.

« 1000 arbres pour Melle »

Une belle collaboration entre la commune de Melle et les deux lycées de la ville.

Centre de vaccination

Le centre de vaccination du mellois est installé dans la salle Jacques Prévert de Melle. Fin mars, deux campagnes de vaccination ont eu lieu.

2 | RÉTROSPECTIVE en images
3 | L'ÉDITO du maire
4 | MELLE à 360°
AMÉNAGEMENT / URBANISME
Une étude d'interprétation de l'état des milieux
AMÉNAGEMENT / ENVIRONNEMENT
Les continuité écologiques
AMÉNAGEMENT / URBANISME
L'urbanisme, des règles pour partager ensemble un patrimoine d'exception
9 | LA VILLE et vous
VIE CITOYENNE
1re assemblée citoyenne, la réflexion continue
DÉV. LOCAL / ÉDUCATION POPULAIRE
Le service développement local & éducation populaire
ACTION SOCIALE
L'hébergemment d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA)
13 | AUTRES INFOS
14 | AGENDA et INFOS PRATIQUES
15 | Tribune des élus
16 | LA P'TITE histouère

VIVRE À MELLE
JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION #113

VIVRE À MELLE #113
PRINTEMPS 2021

Directeur de publication : Sylvain Griffault.

Ont participé à la rédaction : Sylvain Griffault, Béatrice Courtin, Anne Girault, Fabienne Manguy, Jérôme Texier, Sarah Klingler, Christophe Chauvet, Hélène Dallaud, Sara Nurse, Christian Lusseau, Pierre Jozelon, Johanna Le Roux.

Conception graphique et maquette : Marie Cherrier Georget.

Crédits photographiques : Didier Darrigrand, Ville de Melle, Pierre Jozelon.

Crédit illustrations : Freepik

Dépôt légal : à parution

Impression : Prim'Atlantic, Imprimerie Bouchet 79400 Saint-Maixent-l'École

Distribution : BAL IDF

Contact : Service Développement local et Éducation populaire
Mairie de Melle
Tél. 05 49 27 24 56
Courriel : Inès Rougeaux
i.rougeaux@ville-melle.fr

Ce journal est imprimé sur papier Lenza Green de Torraspapel, 100% recyclé, par un imprimeur labellisé Imprim'vert et certifié PEFC™.

HISTOIRES COMMUNES

Une commune est avant tout une continuité. Elle est le fruit de son histoire, je dirais même plus, de ses histoires. **Vous avez pu lire au travers de la presse que nous allions étudier le sol de la commune** et que, par la suite, l'ARS effectuera une étude épidémiologique sur la base du volontariat. Dans ce numéro du Vivre à Melle, si vous n'apprendrez pas que le sol de Melle est riche en plomb, c'est de l'histoire très ancienne, vous en apprendrez un peu plus sur toute cette démarche qui va commencer ce mois d'avril jusque courant 2022. Je salue ici la raison avec laquelle vous avez toutes et tous appréhendé cette information. Nous en connaîtrons bientôt plus sur notre commune et nous en tirerons ensemble les éventuelles leçons.

L'architecture et le patrimoine de nos communes déléguées, c'est aussi notre histoire, certes un peu moins ancienne, mais qui est un marqueur fort. À Melle comme ailleurs, on ne peut pas construire n'importe où, c'est l'urbanisme. À Melle comme ailleurs, on ne peut pas construire ou rénover n'importe comment, c'est la protection du patrimoine. Parce que nous y sommes attentifs, un article y est consacré et des ressources sont mises en ligne sur le site internet de la ville.

Et l'histoire continue de s'écrire... **2021 est une année qui entame un nouveau grand cycle d'études et de développement de la biodiversité communale,** histoire commencée il y a maintenant plus de 30 ans. Vous en apprendrez plus dans ce numéro. 2021 est aussi une année où après s'être structurée politiquement et techniquement depuis 2019, notre commune nouvelle va se construire culturellement, accompagnée par un service renforcé et nommé Développement local et Éducation populaire et où la commission Vie Citoyenne nous fera vivre la **première édition d'un événement fédérateur qui se déroulera la journée du 14 juillet prochain.**

Alors, toutes et tous, ensemble, écrivons de nouvelles histoires et vivons-les pleinement !

Sylvain GRIFFAULT,

Maire de Melle

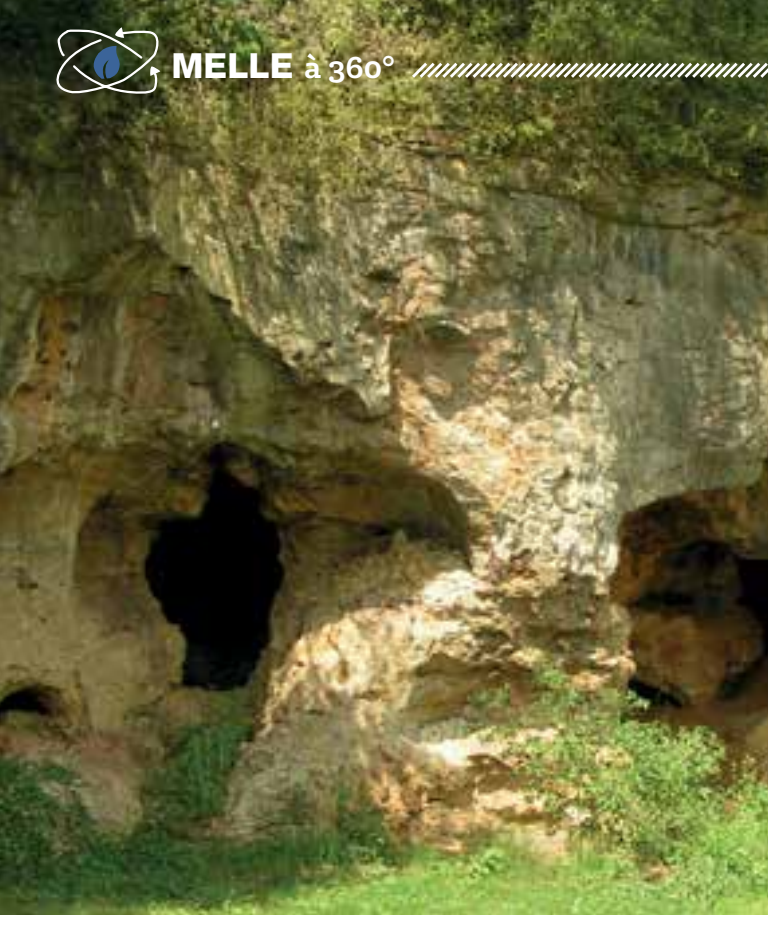

AMÉNAGEMENT / URBANISME

UNE ÉTUDE D'**INTERPRÉTATION DE L'ÉTAT DES MILIEUX** (IEM)

Le passé minier de Melle est connu pour son exploitation de galène argentifère permettant d'obtenir, après traitement, du plomb et de l'argent. Cette activité historique s'est déroulée entre le VI^e^ et le X^e^ siècle à l'époque des rois Francs, notamment pour la fabrication de monnaie, et participe aujourd'hui encore à la renommée de la ville : le site des Mines d'Argent en est l'exemple le plus emblématique.

En 2006, une directive européenne[1] a permis d'identifier le site minier de Melle dans un inventaire national relatif aux dépôts issus de l'activité minière. L'extraction et le traitement des minerais ont impliqué le dépôt de résidus en surface et dans les sols par phénomène de ruissellement, d'érosion des sols ou encore de remblai utilisé pour les travaux.

Suite à ce classement, une étude préliminaire a été commandée par l'État, avec une restitution en février 2019 montrant des teneurs en plomb et arsenic relativement élevées dans certaines zones. Ces résultats, non surprenants compte tenu de l'histoire de la ville, démontrent que les zones les plus impactées suivent la topographie et se trouvent en fond de vallée.

Afin d'approfondir ces connaissances, la ville de Melle lance une étude environnementale détaillée selon une méthodologie nationale, dite « étude d'interprétation de l'état des milieux (IEM) ». Cette étude, qui sera réalisée en lien avec l'Agence Régionale de la Santé Nouvelle-Aquitaine et la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, permettra de mieux connaître la nature, l'étendue, et la localisation des polluants liés à l'activité minière du territoire. L'objectif est de s'assurer que les sols et eaux étudiés sont compatibles avec les usages existants.

[1] n°2006/21/CE relative aux déchets de l'industrie extractive

UNE ÉTUDE EN 3 PHASES

Le bureau d'études ERG Environnement a été missionné par la ville de Melle pour réaliser l'étude d'interprétation de l'état des milieux. Cette étude se déroulera en plusieurs étapes pendant environ deux ans : phase informative, phase de campagne de terrain, phase d'élaboration d'un plan d'actions. Des points d'informations et de concertations seront réalisés en fonction de l'avancée de l'étude. Les services de la mairie se tiennent à votre disposition.

I. PHASE INFORMATIVE

Elle consiste à rechercher les données existantes et connaissances des usages afin de définir un schéma délimitant la zone d'étude.

II. PHASE DE CAMPAGNE DE TERRAIN

Une 1re campagne de mesures de terrain et de caractérisation de l'état des milieux se déroulera au cours du printemps-été 2021, selon un maillage régulier. Cette première phase de terrain permettra d'identifier les secteurs à enjeux qui feront l'objet d'une 2e campagne jusqu'à la fin de l'année 2021. Les mesures sont réalisées à l'aide d'un outil appelé spectromètre de fluorescence qui permet des mesures rapides, nombreuses et non invasives. Des prélèvements de surface seront également réalisés pour une analyse en laboratoire (sols, végétaux, eau).

III. PHASE D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTIONS

À l'issue de ces investigations fines de terrain, un plan d'actions sera élaboré au cours du premier semestre 2022. Il devra permettre de différencier les sites et milieux qui ne nécessitent aucune action particulière (qui permettent la libre jouissance des usages sans exposer les populations à des niveaux de risques théoriques excessifs), des sites et milieux nécessitant la mise en œuvre d'actions, le cas échéant.

Pour aller plus loin

UNE ÉTUDE SANITAIRE CONDUITE PAR L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ NOUVELLE-AQUITAINE

En parallèle de l'étude d'interprétation de l'état des milieux, une étude sanitaire sera conduite par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine lorsque la situation permettra de mobiliser les ressources nécessaires, actuellement très impliquées dans la gestion de la crise du Covid-19.
C'est par principe de précaution que cette étude sera menée.
Pour qu'un polluant soit nocif pour l'homme, il faut qu'il soit absorbé. Les premiers résultats de l'étude menée en 2019 révèle des concentrations très hétérogènes, plus élevées à proximité des anciens sites d'exploitation, d'entreposage ou de traitement du minerai. Le niveau d'exposition dépend de la présence des polluants dans l'environnement mais également du comportement des personnes sur les différents sites concernés. Les indicateurs de santé actuellement disponibles ne révèlent pas de valeurs supérieures aux moyennes observées dans la population générale.

L'étude sanitaire prendra la forme d'un dépistage volontaire de la population et d'un questionnaire sur les habitudes de vie. Les résultats individuels seront communiqués aux personnes concernées. Les résultats globaux de l'étude seront rendus publics une fois stabilisés, à la fin du dépistage.

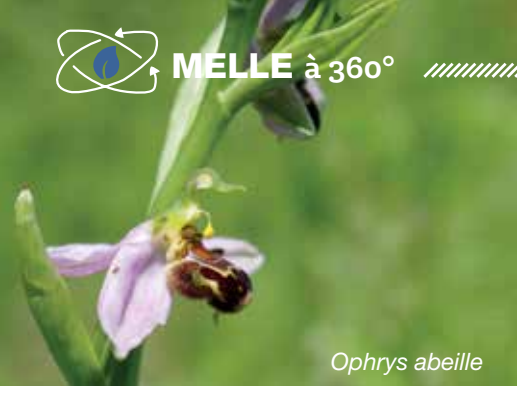
Ophrys abeille

Cuivré des marais

AMÉNAGEMENT / ENVIRONNEMENT

LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

En 2015, la ville de Melle a été pionnière en créant la Réserve de Biodiversité Communale (RBC) du Pré aux Demoiselles, proche du lavoir de Loubeau. Ce grand espace, près de deux hectares, fermé au public en dehors des animations nature a pour but le développement de la biodiversité locale.

Avec la construction de la commune nouvelle, le territoire des cinq communes, d'une superficie de 65 km², permet d'envisager les continuités écologiques sur un espace bien plus vaste et offre de nombreuses possibilités d'actions nouvelles en faveur de la biodiversité.

1 *RBC des Cabinets à Mazières-sur-Béronne*
Un linéaire de pelouse sèche favorable à l'azuré du serpolet

Dans son projet sur les deux années à venir, la ville de Melle s'est fixé **4 objectifs :**

#1 L'amélioration des connaissances
Elle passe par des inventaires ciblés sur l'ensemble des 5 communes. Ils concernent la flore, les oiseaux nicheurs, les chauves-souris, les papillons de jour, les amphibiens et les libellules et pourront compléter les informations recueillies depuis 2012 sur la commune de Melle.

#2 L'augmentation des populations
C'est un objectif ambitieux et compliqué à réaliser en fonction des espèces ciblées. Elle sera portée par le développement sur son territoire d'un réseau de Réserves de Biodiversité Communale, inspirées du Pré aux Demoiselles. Ces réserves permettent une gestion très extensive et une protection adaptées aux espèces présentes et au potentiel de biodiversité.

#3 La dispersion des espèces
Elle s'appuie sur la mise en place des réserves mais aussi sur la valorisation des chemins. La plantation de haies et d'arbres facilite le déplacement de la faune en offrant gîte, alimentation et protection. La valeur paysagère de l'arbre est également recherchée tout comme son rôle de puits de carbone.

#4 L'appropriation par les Mellois de la biodiversité locale
Elle nécessite que ces actions soient partagées par le plus grand nombre : par des chantiers (chantier international, projet lycéens, chantier jeunes...), des visites et animations nature. Le partage des connaissances est primordial pour que tous puissent se faire le relais de la sauvegarde de notre biodiversité.

DES AMÉNAGEMENTS AU FIL DU TEMPS

2012 | 2013 ▸ Inventaires (flore, oiseaux, chauves-souris, amphibiens, libellules, papillons de jour, criquets) 2013 ▸ Identification de deux enjeux biologiques : les chauves-souris et les milieux humides 2014 | 2015 ▸ Recherche de gîte de mise bas pour les chauves-souris 2015 ▸ Acquisition d'une zone humide propice aux chauves-souris : le Pré aux demoiselles 2016 ▸ Inventaires complémentaires d'espèces d'intérêt communautaire, au Pré aux demoiselles 2017 ▸ Construction du gîte de mise bas pour le Grand rhinolophe

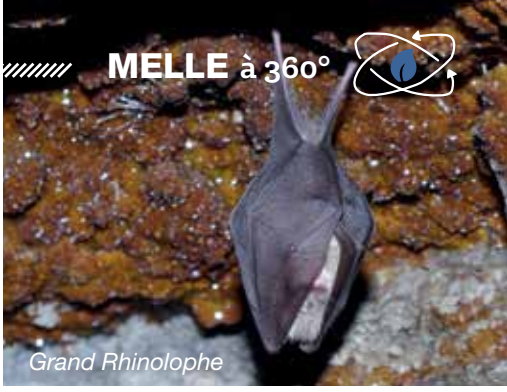

MELLE à 360°

Grand Rhinolophe

6 *RBC du Sablon*
Forêt alluviale favorable à la loutre

5 *RBC de l'Étang de la Craie*
Étang pour une halte des oiseaux migratoires

3 *RBC de la Genellerie*
Prairie inondable pour la reproduction des amphibiens et des libellules

4 *RBC du Pré aux Demoiselles*
Prairie humide riche en insectes
Présence d'anciennes mines favorable à l'hibernation des chauves-souris

2 *RBC du Queroy à Paizay-le-Tort*
Expérimentation sur pelouse calcicole

Déplacements des espèces.

Structures associées à ce projet : DSNE, le GODS 79, le Lycée agricole Jacques Bujault, les écoles de Melle, le CSC du Mellois, la Communauté de Communes Mellois en Poitou, le Symbo, le CEN, la DREAL, l'OFB... Avec le soutien financier de la région Nouvelle-Aquitaine et du Département des Deux-Sèvres (pour la plantation).

(chauve-souris) 2018 ▸ Aménagement de cavité pour l'hibernation des chauves-souris & inventaire des papillons de jour dans la commune de Melle (point d'étape) 2019 ▸ Début de construction de l'observatoire à faune & aménagement de deux sites supplémentaires pour l'hibernation des chauves-souris (en centre-bourg) 2020 ▸ Poursuite de la construction de l'observatoire & suivi des reptiles au Pré aux demoiselles

Chiffres-clés

21/23

Une bonne note pour Melle !
21 espèces de chauve-souris ont été recensées à Melle sur les 23 recensées en Deux-Sèvres.

2655

C'est le nombre d'**arbres et arbustes** achetés pour la plantation de 2021.

172

C'est le nombre de **fruitiers** prévus à la plantation. Miam !

AMÉNAGEMENT / URBANISME

L'URBANISME, DES RÈGLES POUR PARTAGER ENSEMBLE UN PATRIMOINE D'EXCEPTION

L'urbanisme est aujourd'hui trop souvent abordé par ses acronymes quelque peu incompréhensibles : PLU, ZPPAUP, AVAB, SPR, OAP, etc. Ça ne le rend pas attractif alors qu'il est, plus simplement « l'ensemble des arts et techniques permettant d'adapter l'habitat aux besoins des humains ».

La technique en permanente évolution permet aujourd'hui de mieux se chauffer (pompe à chaleur, géothermie, chaufferies collectives...), de mieux s'isoler (fenêtres et portes très performantes, matériaux biosourcés...), de produire ou récupérer de l'énergie (panneaux photovoltaïques ou thermiques, VMC double flux...). C'est aujourd'hui, effectivement, adapter l'habitat aux besoins des humains et aussi de la planète.

L'art, c'est l'imagination architecturale qui mène parfois à de véritables inventions contemporaines. Chez nous, c'est aussi et surtout la capacité à aménager son chez soi en respectant le patrimoine qui nous a été légué par toutes celles et ceux qui ont bâti nos communes, et dont les successeurs ont choisi de conserver le style.

On ne peut pas construire n'importe où, n'importe comment !

Notre commune nouvelle est une « Cité de caractère ». Actuellement, divers documents d'urbanisme plus ou moins contraignants s'appliquent aux différentes autorisations d'urbanisme : Plan local d'urbanisme, carte communale, règlement national d'urbanisme.

Au-delà de ces règles d'organisation générale, d'autres aspects sont réglementés par des zonages spécifiques. La commune déléguée de Melle, par exemple, est classé Site Patrimonial Remarquable (SPR). Elle possède donc un zonage particulier, la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) qui indique, en fonction de l'endroit où nous nous trouvons, les matériaux, les couleurs et les formes qui peuvent être utilisés ou non.

› Installer des ouvertures en PVC ou sans petits bois ne peut en aucun cas être généralisé.

› Dans certaines zones, nous devons obligatoirement installer des tuiles courantes rondes et non plates : des gouttières en PVC ne peuvent être installées n'importe où.

› En fonction de votre lieu d'implantation, vous devez choisir la couleur de vos ouvertures dans un nuancier prédéfini. Vos évacuations de chaudières ou de cheminées ne peuvent pas fleurir n'importe où sur votre façade. Vous viendrait-il à l'esprit de remplacer les fenêtres de l'hôtel du Ménoc par des ouvertures en PVC jaune ?

Aussi avant la réalisation de tout projet touchant à l'aspect du bâti ou modifiant sa destination, il est recommandé de se rapprocher du service urbanisme de la commune qui vous dira, avec l'aide, le cas échéant, de l'Architecte des Bâtiments de France et de la communauté de communes Mellois en Poitou, si celui-ci est compatible avec les règles de votre secteur.

LE SAVIEZ-VOUS ?

— Quand aucune déclaration n'a été faite ou que les matériaux utilisés sont proscrits, le maire peut effectuer des observations et contraindre à des modifications jusqu'à 6 ans après les travaux.

— Des fiches d'information simplifiées, réalisées par la Communauté de Communes, sont disponibles en Mairie et sur le site internet de la ville *(rubrique Ville pratique > Urbanisme).*

— La Communauté de Communes lance cette année la démarche de PLUI (PLU intercommunal). En 2025, les règles seront les mêmes pour toutes les communes de Mellois en Poitou.

Agent référent : Elodie Despretz (urbanismemelle@ville-melle.fr) / Élu référent : Sylvain Griffault

VIE CITOYENNE

1re ASSEMBLÉE CITOYENNE, LA RÉFLEXION CONTINUE

La première Assemblée Citoyenne de Melle, qui s'est tenue le 17 octobre 2020, a réuni les habitants autour de deux thèmes : la création d'un événement fédérateur pour la commune de Melle et la construction de notre démocratie participative.

Parallèlement au travail de la commission Vie Citoyenne sur la mise en place d'un « conseil de veille », une vingtaine d'habitants s'est réunie en décembre, janvier et février dernier afin d'élaborer l'événement fédérateur.

RETOUR SUR LE TRAVAIL ACCOMPLI

Événement fédérateur

Construire en s'appuyant et en respectant les travaux de l'assemblée citoyenne du 17 octobre, telle était la consigne de travail du groupe formé d'une quinzaine d'habitants et d'élus municipaux.

En trois réunions, vivantes et conviviales, ce 1er événement fédérateur se dessine :

› le choix de la date a été le plus compliqué, le groupe a finalement fait trois propositions argumentées à la commission Vie Citoyenne qui a opté pour le 14 juillet ;

› la géographie : des événements disséminés dans toute la commune nouvelle et un temps fort qui rassemble tout le monde en un même lieu. Les choix s'orientent cette année vers les communes déléguées de Paizay-le-Tort, Mazières-sur-Béronne et Saint-Martin-lès-Melle ;

› des déplacements doux, sécurisés pour mieux participer mais aussi découvrir la commune ;

› des spectacles, de la musique, des visites guidées ;

› de la convivialité et un repas partagé !

Un objectif : vivre cet événement en 2021 !

Conseil de veille

Engagement de campagne, la commission travaille à la création d'un conseil de veille d'ici l'été. Composé d'élus et de citoyens, il aura pour mission d'évaluer la mise en œuvre du programme de la liste majoritaire, en particulier la participation effective de citoyens.

Son rapport aidera ainsi les élus à prendre du recul sur leurs actions et à expliciter leurs choix. Il sera rendu public.

PROCHAINE ASSEMBLÉE CITOYENNE

En raison de la situation sanitaire, la date de la prochaine assemblée citoyenne n'a pas encore été actée. La commission Vie Citoyenne travaille sur un nouveau format à proposer aux habitants (comité de village ou de quartiers) pour le prochain thème. Dès que nous serons en mesure de nous projeter, nous vous tiendrons informés.

COMMUNICATION / CULTURE / ÉDUCATION POPULAIRE ET JEUNESSE
TOURISME ET PATRIMOINE / SPORTS

LE SERVICE **DÉVELOPPEMENT LOCAL & ÉDUCATION POPULAIRE**

Le rayonnement de Melle et sa position de capitale du Mellois tient en grande partie à son dynamisme culturel et à son patrimoine, à la vivacité de sa vie associative et à la qualité de vie qui en découle, avec des conséquences économiques importantes.

UN CHOIX MUNICIPAL

La vivacité de nos associations et l'engagement des nombreux bénévoles qui les animent et les font vivre nécessitent de renforcer les compétences présentes au sein de la commune pour les accompagner au mieux.

Le pôle Culture-sport devient ainsi **le Service Développement local et Éducation populaire.** Les secteurs suivis par ce service contribuent activement au développement de notre commune, fondé non pas sur la croissance mais sur un mouvement culturel, économique, social qui tend à augmenter le bien-être d'une société.

L'éducation populaire est une démarche qui permet à chacun de prendre conscience de ses capacités et de son action sur la société, de donner vie à ses projets en s'appuyant sur l'action collective. Elle est donc un véritable outil de développement local d'une commune comme la nôtre.

Ce service a pour mission de conforter dans cette démarche les associations qui œuvrent dans cet état d'esprit par une aide matérielle (subventions, mise à disposition d'équipements et de matériel), du conseil, de la formation et par une écoute et un accompagnement bienveillant et encourageant.

2020 / 2021 : NOS PREMIÈRES ACTIONS EN COURS ET À VENIR

COMMUNICATION

- Refonte du **bulletin municipal** « Vivre à Melle » en s'appuyant sur la consultation menée à l'été 2020,
- Renforcement de la présence de la commune sur les **réseaux sociaux,**
- Renouvellement et installation de **panneaux d'affichage** sur l'ensemble de la commune nouvelle,
- Amélioration du **site internet** de la ville pour une meilleure visibilité des services et de l'ensemble des cinq communes qui la constituent.

CULTURE

- Commande publique d'une **œuvre** destinée à être exposée à l'Église St Pierre,
- Préparation de la **biennale d'art contemporain** 2022,
- Redémarrage, dès que la situation sanitaire le permettra, des programmations municipales : **médiathèque, ciné-débat, retransmission d'opéras, Nuit de Saint-Hilaire…,**
- Accueil d'une **master-class** dans le cadre de la programmation ArtenetrA (festival de musique classique et contemporaine qui a lieu dans plusieurs sites patrimoniaux du sud Deux-Sèvres),
- Accompagnement des **associations programmatrices** et de **Cinémel,**
- Équipement de la salle du **Metullum,**
- Réflexion à **l'hôtel de Ménoc** avec un nouveau projet culturel et démarrage d'une analyse collective sur l'aménagement de la place et du quartier,
- Renforcement des projets liés au **numérique** et notamment développement de l'offre de livres numériques,
- Mise en place d'un service de **portage de livres à domicile.**

TOURISME ET PATRIMOINE

- Réalisation de nouvelles **plaquettes touristiques,**
- Communication autour du label **« Petite Cité de Caractère »** : plaquette, signalétique,
- Renouvellement du label à l'automne 2021,
- Accueil du **chantier international de jeunes.**

VIE ASSOCIATIVE

- Refonte des **dossiers de demande de subventions** et adaptation du calendrier de versement,
- Renforcement de **l'accompagnement des associations,**
- Accompagnement à la **reprise des activités.**

SPORTS

- Rénovation du **gymnase Saint-Joseph,**
- Entretien des **équipements** (city stade).

JEUNESSE

- Mise en place d'un dispositif spécifique pour soutenir les **projets portés par des jeunes,**
- Extension du dispositif des **Pass' aux lycéens.**

LA VILLE RÉPOND À VOS QUESTIONS

— Que faire en cas de nuisances sonores ?

Avec le retour des beaux jours surviennent parfois des conflits de voisinage générés par des nuisances sonores qui peuvent être sanctionnées dès lors qu'ils constituent un trouble anormal, se manifestant de jour comme de nuit.

Le code de la santé publique[1] dit à ce propos : « Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition, ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme dans un lieu public ou privé. » On parle de tapage nocturne lorsque les nuisances sonores interviennent entre 22h et 7h.

Les bruits de voisinages sont réglementés par arrêté préfectoral.
Les travaux de bricolage et de jardinage nécessitant l'utilisation d'appareils bruyants sont autorisés :
- en semaine de 8h à 12h et de 14h à 19h,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Vous subissez le bruit excessif de vos voisins, recherchez tout d'abord une solution amiable. Si aucune conciliation n'aboutit, la police municipale ou nationale peuvent être saisis pour constater la gêne occasionnée et le cas échéant infliger une amende prévue pour les contraventions de 3e classe.

[1]Articles R. 1336-5 et R. 1337-7 du Code de la santé publique et/ou R. 623-2 du Code pénal.

ACTION SOCIALE

L'HÉBERGEMENT D'URGENCE POUR DEMANDEURS D'ASILE (HUDA)

Il n'est pas de tranquillité commune sans attention portée à l'autre et en particulier aux plus faibles : tel est le fil conducteur des actions et projets menés au sein de la commission Action Sociale. Cette commission, en lien étroit avec le CCAS et l'HUDA, met en place la politique sociale de la commune.

En 2016, les élus des communes de Melle, Saint-Léger-de-la-Martinière et Saint-Martin-lès-Melle ont répondu collectivement à un appel à projet porté par l'État. Celui-ci soutenait la création, dans les locaux de l'ancienne caserne des pompiers, d'un Centre d'Accueil et d'Orientation (CAO), devenu en 2019 un Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA). Au sein de l'HUDA, l'orientation et l'entrée des personnes s'effectuent uniquement via l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), en collaboration étroite avec la Préfecture.

Actuellement, 15 jeunes hommes (russes, maliens, afghans, somaliens, nigériens, guinéens, congolais) partagent leur quotidien à l'impasse du Feu en attente d'être autorisés à formuler leur demande d'asile. Ces hommes aux cultures différentes y trouvent un temps de repos nécessaire après un long et fatigant périple, une sécurité matérielle, une insertion sociale et culturelle pour formuler leur demande d'asile.
Corinne Poirier, intervenante sociale dédiée à l'HUDA sur les plans juridique, sanitaire et social, accompagne tout au long de leur séjour les demandeurs d'asile en les aidant à s'intégrer aux différents services culturels, associations locales et caritatives. Dans le souci d'un accompagnement bienveillant, la mise en place de différents ateliers culturels devrait favoriser leur intégration sur notre territoire.
La commission Sports de la ville a permis la participation des réfugiés à la pratique du sport, vecteur d'intégration. De plus, un partenariat est acté avec la médiathèque municipale autour de l'apprentissage du français. Cet atelier est assuré par un groupe de bénévoles qui ne demande qu'à s'étoffer.
Le 21 octobre dernier, le Conseil Municipal a affirmé son engagement d'accueil et d'hospitalité envers les réfugiés en adhérant à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA), réseau d'humanité bâti autour des valeurs communes de démocratie, de liberté et de dignité humaine. Ce réseau rassemble et accompagne des villes, des élus et des services confrontés aux problématiques d'accueil des migrants sur nos territoires. La charte peut être consultée sur le site internet de la ville. *(rubrique Votre Mairie > Actions et projets > Procès-verbaux des conseils municipaux).*

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDES ŒUVRANT À MELLE

> Aides alimentaires, accompagnement, ateliers :

- **Secours Populaire Français** (06 85 32 20 41) **& Secours Catholique** (06 77 23 88 60) : aide alimentaire le jeudi de 13h45 à 16h au 1 place de Strasbourg
- **Croix Rouge** (05 49 27 02 89) **:** aide alimentaire le vendredi de 14h à 17h au 24 rue Saint-Pierre
- **Restos du cœur** (06 50 77 41 62) : aide alimentaire le mardi de 13h à 16h au 1 place de Strasbourg
- **Épicerie sociale** (06 77 70 97 49 / 07 71 00 35 63) **:** denrées alimentaires à très bas prix les mardis des semaines paires de 8h30 à 11h et ateliers, chemin de la Reine
- **Entraide protestante :** 05 49 27 12 18 (Chantal Fouquet) & **Béquille solidaire** : 05 49 29 01 38
- **Urgence meubles :** Contact CCAS de Melle (07 85 35 95 98 / 05 49 27 24 53) pour orientation
- **Ça passe par toi :** 06 82 95 92 84 (Nathalie Allain)

Toutes ces associations recherchent des bénévoles. N'hésitez pas à les contacter !

AMÉNAGEMENT / ENVIRONNEMENT

ENTRAIDE AU **JARDIN**

La ville de Melle s'engage pour l'autonomie alimentaire du territoire en soutenant ou en animant différentes actions pour encourager la coopération entre les habitants en vue de produire une partie de leur alimentation.

JARDIN SOLIDAIRE DE L'ÉPICERIE SOCIALE

Par la mise à disposition d'un terrain de 6 000 m² situé en face du Pigeonnier, la mairie soutient la création du jardin solidaire, pédagogique et partagé de l'Épicerie Sociale.
Ce jardin sera d'abord un lieu de production maraîchère bio pour approvisionner l'Épicerie Sociale avec des produits de qualité, ce sera aussi un lieu de rencontre et d'animations avec la volonté de s'ouvrir à tous, au-delà des bénéficiaires de l'Épicerie (voisins, associations et collectivités).

Contact : 05 49 27 66 81

MELLE ALIMENT-TERRE

Après des récoltes en commun dans les vergers municipaux en 2020, le collectif réunissant la mairie et plusieurs associations (Épicerie Sociale, Ateliers de la Simplicité, CIF-SP, l'Assos Bêche à Melle) va produire au printemps des plants potagers dans la serre de l'ancien hôpital. Ces plants issus de semences de la grainothèque municipale pourront alimenter le jardin de l'Épicerie Sociale et être distribués à tous les samedis matin du mois de mai devant la médiathèque (voir agenda).
Dans le précédent Vivre à Melle, nous avions invité ceux qui souhaitaient mettre à disposition une partie de leur terrain trop grand à cultiver seul ou ceux qui désiraient commencer à jardiner à nous contacter. Vous pouvez encore proposer ou solliciter une aide (terrain, matériel, temps ou connaissances) auprès de la mairie qui transmettra au collectif.

Contact : resilience-alimentaire@framalistes.org

SPORTS

EXCEPTIONNEL !

Cet hiver, deux athlètes de la Section Athlétique Melloise sont devenus champions de France !

Manon GAUCHER engagée au lancer de disque en cadette et Nathan PROUST en cadet sur le lancer de javelot, ont pu réaliser deux très belles performances lors des championnats de France qui se sont déroulés à Salon de Provence du 19 au 21 février 2021. Les conditions qui semblaient peu propices avec une météo venteuse, n'ont finalement pas entamé la montée en puissance des deux lanceurs Mellois puisqu'ils ont tous les deux battu leur record.

Manon GAUCHER réalise 40,23 m et s'améliore de plus de 3 m, on peut lui souhaiter de se rapprocher des 42 m pour l'été prochain.

Nathan PROUST a battu son record lors de ses trois dernières compétitions, s'emparant au passage du record du département. Son jet à 66,89 m doit commencer à le faire rêver d'Europe...

Agenda et lieux sous réserve de l'évolution des mesures sanitaires gouvernementales.

AVRIL

SAMEDI 3 AVRIL | 21 h
Concert qui pique
Le Plancher des Valses
Metullum

MERCREDI 7 AVRIL
Don du sang
Saint-Martin-lès-Melle, Salles des fêtes

SAMEDI 10 AVRIL | 21 h
Concert Rémo Gary
La Ronde des Jurons
Café du Boulevard

MARDI 27 AVRIL | 19 h
Le Lac des cygnes,
Florence Caillon, L'éolienne
Moulin du Roc (déplacement en bus organisé depuis la Mairie)

SAMEDI 10 AVRIL | 9 h-17h
Chantier participatif de La Bêta-Pi
Domaine de Chambrille, Souvigné

MAI

SAMEDI 8 MAI | 21 h
Concert Alexis HK
La Ronde des Jurons
Metullum

SAMEDI 15 MAI | 10h-12h
Troc et distribution de plants
Médiathèque

MERCREDI 19 MAI | 18 h
Présentation des séjours d'été
de La Bêta-Pi (pour les 6/15 ans)
Bêta-Lab, 5 rue du Bourgneuf

SAMEDI 22 MAI | 10h-12h
Troc et distribution de plants
Médiathèque

SAMEDI 29 MAI | 10h-12h
Troc et distribution de plants
Médiathèque

SAMEDI 29 MAI | 9 h-17h
Chantier participatif de La Bêta-Pi
Domaine de Chambrille, Souvigné

MERCREDI 9 JUIN | 18 h
Présentation des séjours d'été
de La Bêta-Pi (pour les 6/15 ans)
Bêta-Lab, 5 rue du Bourgneuf

JEUDI 27, VENDREDI 28, SAMEDI 29 MAI
Fête de l'arbre

DIMANCHE 30 MAI
Le Très Grand Conseil mondial des clowns
Présent à Melle en juin 2019, il nous fait le plaisir de revenir pour une nouvelle édition à la (re)découverte de nos cinq communes déléguées.

JUIN

DIMANCHE 13 JUIN ET DIMANCHE 20 JUIN
Élections départementales et régionales

SAMEDI 29 JUIN
Séance de ciné plein air
organisée par Cinémel

DIMANCHE 30 JUIN
Séance de ciné plein air
organisée par Cinémel

ENVIE DE PARTAGER CE QUE L'ON VIT CHEZ SOI ? **ACCUEILLEZ UN LYCÉEN ÉTRANGER !**

Le CEI, Centre d'Échanges Internationaux de Saint-Malo, association loi 1901, recherche des familles d'accueil bénévoles pour trois jeunes étrangers désirant perfectionner en immersion leurs connaissances de la langue et de la culture française. Ils seront scolarisés au lycée le plus proche de leur lieu d'hébergement.

- LUCIA, jeune allemande de 16 ans pour 10 mois à partir de septembre 2021

- SIMONE, jeune mexicaine de 16 ans pour 10 mois à partir de septembre 2021

- FEDERICO, jeune colombien de 16 ans souhaite venir en France pour 4 mois

Ouverture sur le monde de l'autre et expérience linguistique pour tous, si l'expérience vous intéresse, contactez Nelly PRUDHOME
06 70 93 47 56
nellyCEI49@outlook.fr

CEI Centre d'Echanges Internationaux
www.cei-etudes-etranger.fr

Infos pratiques

ZOOM SUR...

CONNAISSONS-NOUS LES ENTREPRISES DE NOTRE COMMUNE ?

Posteam
Des compétences en plus, du temps pour vous

Implantée à Melle, **Posteam** est une société au service des TPE/PME. Elle propose une mise à disposition de son personnel administratif, commercial et de communication à raison d'une heure par mois à deux demi-journées par semaine pour gérer des tâches annexes et faire gagner en efficacité. Vincent, Laure, Géraldine, Sophie et Laura forment une équipe d'accompagnement et de conseil qui propose une offre en adéquation totale aux besoins des petites et moyennes entreprises.

www.posteam.fr | contact@posteam.fr | 7 rue Croix Paillère, 79500 Melle | 05 49 27 05 16

Majorité municipale « Cinq Comm'Une »

Dix mois après notre prise de fonction, l'heure est au 1er bilan. Malgré un contexte difficile et douloureux pour nous tous, nous avons réussi à commencer la mise en œuvre du programme sur lequel vous nous avez accordé votre confiance.

• Sur la démocratie participative : ouverture des commissions municipales, assemblée citoyenne, préparation d'un événement fédérateur, constitution du conseil de veille, formation des élus...

• Sur le lien social : le maintien de la programmation estivale, le soutien aux associations, la transformation du repas des aînés en panier garni, l'accueil du chantier international, l'inscription résolue de notre commune dans le dispositif Territoire zéro chômeur de longue durée, la participation au collectif Melle Aliment-Terre.

• Le renforcement de l'équipe d'accueil de la population pour garantir la continuité d'ouverture des mairies déléguées.

• L'intégration au dispositif Petite Ville de demain, des investissements maintenus et mieux financés, etc.

• Mais aussi des prises de positions qui affirment nos valeurs : l'adhésion à l'Association nationale des Villes et territoires accueillants, une motion contre l'usage des néonicotinoïdes, une autre contre la construction de bassines disproportionnées au regard des enjeux agricoles d'aujourd'hui.

Il ne s'agit cependant que de premiers jalons, les chantiers à venir sont encore nombreux et nous nous engageons à garder le cap, motivés et conscients de nos engagements à votre égard et des enjeux de la situation actuelle.

Sarah Klingler, Mélanie Bernard-Rivière, Johnny Bertrand, Pascal Brunet, Line Billaud, Christophe Chauvet, Liliane Coutineau, Beatrice Courtin, Hélène Dallaud, Bertrand Devineau, Elsa Diaz, Floriane Gicquiaud, Sylvain Griffault, Anne Girault, Bruno Herbout, Christophe Labrousse, Kévin Logette, Christian Lusseau, Fabienne Manguy, Pierre Ouvrard, Francois Pothier, Sylvain Puteaux, Pauline Riffault, Jeff Simioni, Cathy Suire, Jérôme Texier.

« Ensemble MELLE se renouvelle »

Voilà déjà un an que notre liste Ensemble, MELLE se renouvelle s'est présentée aux électeurs le 15 mars 2020.

Présents activement au sein du Conseil Municipal, nous essayons de faire entendre nos valeurs d'égalité, de solidarité, de justice, de désintéressement. Nous avons d'ailleurs pu mener une action avec les habitants de Paizay le Tort et repousser l'implantation d'une antenne 4G qui était prévue à moins de 50 mètres des habitations.

Dans un contexte particulièrement difficile sur le plan sanitaire, social, économique, nous continuerons à mener des combats pour un mieux-vivre de l'ensemble des habitants.

Muriel Sabourin Benelhadj, Christian Vezien, Sylvie Lajoie, Jean-Christophe Pénigaud

« S'unir pour réussir »

Vous vous dites écologistes, parfait, alors dites-nous pourquoi les éclairages publics restent allumés jusqu'à 23h00, d'autant plus que nous sommes maintenant en couvre-feu dés 18h00 ; Quel gaspillage, quel gabegie. L'écologie se vit par ses actes et pas simplement par des paroles.

Le repas des aînés : Une soupe d'orties, un paquet de pâtes, la plaisanterie serait presque risible si elle n'avait pas coûté 12 500,00€. Alors que nous savons pertinemment que beaucoup de nos jeunes vivent dans la précarité. Les personnes âgées auraient compris par solidarité intergénérationnelle que cette somme d'argent leur soit destinée.

Claude Lacotte, Véronique Bassereau

En application de la loi « démocratie de proximité » du 27 février 2002, cet espace est consacré à l'expression politique de la majorité municipale et des élus de l'opposition.

ACCUEIL EN MAIRIE DE MELLE ou au 05 49 27 00 23

Lundi : de 14h à 17h / Mardi : de 9h à 12h
Mercredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
Jeudi : de 14h à 17h / Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Uniquement sur rendez-vous dans les mairies déléguées (Mazières-sur-Béronne, Paizay-le-Tort, Saint-Léger-de-la-Martinière et Saint-Martin-lès-Melle).

Ces horaires sont susceptibles d'évoluer. Les éventuelles mises à jour seront indiquées sur le site internet de la ville : ville-melle.fr.

Soutenez nos commerçants locaux !

EXTENSION DES HORAIRES

DU MARCHÉ DU VENDREDI

à titre expérimental
de 8h à 13 h du 1er avril au 30 juin

UNE HISTOIRE **AUX MELLOIS**
PAR DES MELLOIS

3 QUILLES, UNE BOULE, UN JEU DE CARTES ET QUELQUES SOUS, **C'EST LE RAMPEAU !**

Une histoire racontée par **les anciens,** retranscrite par **Christophe Chauvet** et **Hélène Dallaud,** et illustrée par **Simon Ferroux** et **Coralie Radoux**

Si l'origine du jeu n'est pas connue, des écrits ont permis de savoir qu'il existait déjà au XVIII^e siècle. Le but du jeu : faire tomber les quilles en ormeau taillées en forme de pain de sucre en un seul coup à l'aide d'une boule en buis ou en fer depuis un poste de tir appelé « but ». Simple à comprendre, logique, mais... difficile à mettre en pratique !

Les quilles sont placées le long d'un mur guide, la première à 50 centimètres du piquet, la dernière à 50 cm de l'extrémité de la pose et la troisième entre les deux à égale distance. Il y a un nombre quelconque de joueurs. Un teneur de jeu est installé à une table à droite du but matérialisé par une perche posée sur le sol d'où le joueur lance la boule.

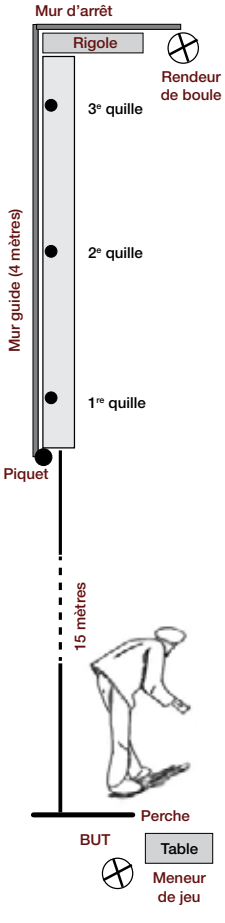

La règle du jeu dite à l'ancienne : *le joueur ou « teneur de jeu » trace à la craie sur sa table 3 cercles numérotés 1, 2, 3. Il étale un jeu de cartes et il invite le premier joueur à en tirer une dont il doit se rappeler car le « teneur » la reprend et la recouvrira par celles qui seront tirées par les autres joueurs. En tirant sa carte, le joueur mise la somme qui lui plaît, le « teneur » place alors cette somme dans le tiroir de la table. Tous les joueurs misent une somme identique. (Les jeux d'argent étant aujourd'hui interdits, on peut miser des jetons...). Le « teneur de jeu » mélange les cartes tirées et annonce celle du dessus. Celui qui a tiré la carte appelée joue le premier, et à suivre, les autres joueurs dans l'ordre des cartes. Si le joueur abat une quille, le « teneur de jeu » met sa carte sur le cercle numéroté 1 et pose un caillou dessus. S'il « fait » 2 ou 3 quilles, il met la carte sur le cercle 2 ou 3.*

Lorsque tout le monde a joué, seuls restent en compétition ceux qui ont « fait » le plus de quilles. On dit qu'ils ont « fait rampeau » et sont appelés « quillants ». La partie se termine lorsqu'il n'y a plus de « rampeau » c'est à dire lorsqu'un seul joueur a fait plus de quilles que les autres. Le gagnant emporte toutes les mises moins 10 à 20 % qui reviennent au « teneur de jeu » qui indemnise à son tour le « rendeur de boule » qui se tient près du mur d'arrêt pour renvoyer la boule et « repiquer » les quilles renversées.

Pour la partie suivante c'est le gagnant de la partie précédente qui joue le premier suivi du dernier à miser.

Jeu très populaire dans l'ouest le dimanche et les jours de foire, un arrêté du maire de Fleuré daté du 28 juin 1862 a interdit le jeu de « Rampeau » car « il nuit aux offices et endette les joueurs » ! Il est vrai que parfois, selon le témoignage d'un paizéen, « la journée pouvait finir en bagarre, mais pas souvent quand même ! »

Un jeu de Rampeau est installé sur l'aire de loisirs de Paizay-le-Tort, venez essayer ! Renseignements en Mairie déléguée de Paizay-le-Tort.

Vous avez une histoire à raconter ? Un témoignage ? Un lieu ou une personnalité à présenter ?
Partagez-la avec tous : Mairie de Melle, Service Développement local et Éducation Populaire
Vivre à Melle - Quartier Mairie 79500 Melle - i.rougeaux@ville-melle.fr